

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le 04 septembre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - Mme SOUILLE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine — M. GUGLIELMETTI Michel – Mme DELSAHUT Marie-France – M. DESPEYROUX Rémi — Mme FLORET Virginie – Mme CROS Corinne - M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie - M. DAVID Eric.

Absents excusés : M. BAYNAT Régis - M. PRADAYROL Patrick – Mme Séverine ELMA

Date de la convocation : le 21 août 2014 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : approbation du PV du conseil municipal du 07 juillet 2014

Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Objet : participation aux frais de restaurant scolaire des écoles de Gramat et autorisant la signature de la convention

Suite à la deuxième réunion entre les représentants de la commune à la mairie de Gramat et les autres communes du canton, plusieurs propositions ont été faites. Les tarifs décidés vont de 2,40 € à 5 €. La participation pour Issendolus aux repas sera de 1.40 € pour les familles d'Issendolus dans le public et 1 € dans le privé.

Objet : Délibération modificative pour le versement de la subvention au CCAS pour le paiement de cette participation

Elle est approuvée afin de participer au paiement des tickets de cantine. Les modes de paiement seront étudiées différemment selon le public et le privé.

Objet : Délibération modificative pour contribution au SDIS

L'allocation donnée au SDIS via la communauté de communes n'est plus possible. En conséquence, l'allocation sera donnée directement par la commune au SDIS mais le risque d'augmentation annuel retombera sur la commune.

Objet : Adoption des tarifs et du règlement intérieur du foyer rural d'Issendolus

Après lecture du règlement et du contrat de location, ensuite les tarifs ont été étudiés. Hormis certaines modifications concernant le règlement avec le nombre de personnes, les forfaits vaisselles et ménages sont modifiés en options, les lieux de nettoyage précisés, le règlement ainsi que le contrat et les tarifs sont approuvés.

Des devis ont été demandés pour faire un nettoyage complet de la salle des fêtes, le premier devis est de 800 euros et le second de 700 euros. Il reste l'option des employés communaux afin de nettoyer et de décapier le parquet.

Objet : Adoption règlement et tarif pour les emplacements dans le columbarium

Elle sera étudiée au prochain conseil.

Objet : Validation des rapports 2013 du SAEP de Thémines et du SPANC

Il sera transmis aux conseillers municipaux via internet et sera validé au prochain conseil.

Objet : Information sur les décisions prises par le maire au vu de sa délégation

Le maire présente toutes les propositions de ventes d'emprises sur lesquelles il aurait pu exercer un droit de préemption au vu de sa délégation.

Questions diverses :

La création du site internet est proposé au conseil car il y a deux problèmes, le nom du site et le choix des mots clés ne pourront pas être changés après la création.

Le nom choisi est « Issendolus.xxx ».

Les conseillers municipaux fourniront le maximum de mots clés dans un délai relativement bref afin de commencer les travaux.

Une adresse de messagerie sera créée pour les contacts : conseilmunicipal.issendolus@orange.fr.

Le film de Gabaudet est le 12 octobre à 15H00 au foyer rural suivi d'un verre de l'amitié.

Le 05 octobre, le congrès des maires est prévu à Figeac et l'évêque vient à Issendolus le même jour pour Sainte-Fleur. Le maire recevant l'évêque, il ne pourra pas participer au congrès mais continuera la tradition en payant les repas à trois colistiers. Mme FLORET , Mme SOUILLE et M. DUBARRY iront.

Le 14 septembre, un repas du conseil municipal est prévu et toutes les personnes ont répondu.

La sous-préfète devait venir en juillet et avait du reporter, il faut relancer l'invitation pour septembre.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Patrick DELLAC